Atelier

COMPRENDRE pour agir

CAHIER DES CHARGES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER A DESTINATION DES PROCHES AIDANTS

Méthode développée par l'Association Française des aidants

EDITION 2027



Association Française des aidants — Pôle aidants

cnsa — Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

PREAMBULE

Ce cahier des charges est destiné aux structures qui vont mettre en place l'atelier Comprendre pour agir à destination des proches aidants, élaboré par l'Association Française des aidants et dénommé « l'Action » dans la convention de partenariat.

L'objectif de ce cahier des charges est tout d'abord de présenter l'essence et les origines de ce projet d'atelier en le réinscrivant dans un contexte national et global, ensuite de présenter les modalités générales ainsi que la méthodologie à mettre en œuvre et enfin d'expliciter les objectifs attendus.

Le développement du plan national d'accompagnement des proches aidants de l'association découle de la signature d'un accord-cadre entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'Association Française des aidants.

L'atelier Comprendre pour agir a été pensé comme une réponse parmi d'autres à donner aux proches aidants qui le souhaitent ou en ressentiraient le besoin avec des objets, des contenus et des finalités qui seront expliqués dans le présent cahier des charges.

Ce document est élaboré tout autant comme une présentation générale qu'un guide méthodologique mettant en exergue la structure et la forme que prendra la mise en place d'un atelier Comprendre pour agir localement. Il constitue l'annexe 1 de la convention de partenariat, qui a valeur d'engagement réciproque. Ce document rappelle que la participation à ce dispositif d'atelier pour les proches aidants, développé par l'Association Français des aidants et soutenu par la CNSA, induit d'être en accord avec la vision portée par l'Association Française des aidants présentée ci-après.

D'un point de vue pratique, plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en œuvre de l'Action et seront décrites dans ce cahier des charges. Du fait de l'accord-cadre national avec la CNSA, les étapes et la méthodologie devront être scrupuleusement respectées, conformément à l'engagement pris entre votre structure partenaire et l'Association Française des aidants. Toute modification majeure devra se faire avec l'accord de l'Association Française des aidants.

Ce cahier des charges a été construit comme un outil pratique, agréable à lire et qui évoluera dans le temps. Aussi, n'hésitez pas à y apporter votre contribution en faisant vos retours à l'Association Française des aidants.

En vous souhaitant une excellente lecture !

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

TABLE DES MATIERES

L'Association Française des aidants p.**04**

Le contexte du projet p.**05**

Le partenariat avec la structure porteuse du projet p.**07**

L'atelier Comprendre pour agir : l'approche de l'Association Française des aidants p.**09**

Le principe p.10

Les séquences p.11

La mise en place de l'atelier Comprendre pour agir p.**13**

Les étapes de la mise en place du projet p.13

Les détails des étapes p.14

Les acteurs p.16

L'organisation p.19

Le déroulé opérationnel de l'atelier p.21

La fin de l'action et évaluation p.22

Le financement p.23

L'Atelier Comprendre pour agir en visio p.**24**

La Formation des aidants en ligne p.**25**

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Depuis sa création en 2003, l'Association Française des aidants écoute et porte la parole des proches aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et à leur juste place.

Forte de son réseau d'adhérents dans toute la France, elle propose :

Aux proches aidants



Du soutien par les Cafés des aidants ®

Les Cafés des aidants® sont des temps et des lieux pour échanger et rencontrer d'autres proches aidants dans un cadre convivial.

Un accompagnement par les Ateliers Comprendre pour agir

Les séquences de l'atelier proposent de réfléchir à ce que représente la relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.

Ces actions animées par des professionnels formés par l'association ont pour objectifs de trouver des réponses à ses questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Aux professionnels



Des secteurs social, médico-social, sanitaire

Des formations sont proposées aux professionnels de l'aide, de l'accompagnement, du soin visant à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.

Des entreprises

L'offre entreprise s'adresse aux organisations souhaitant s'engager dans une démarche de prise en compte des salariés en situation d'aidant. Elle propose aux différents acteurs de l'entreprise (salariés concernés, dirigeants, RH, managers, CSE, travailleurs sociaux…) des actions sur mesure (conférences de sensibilisation, ateliers, formations, conseil...) tenant compte du contexte et des objectifs de l'entreprise.

Forte de son ancrage, elle développe un réseau avec et aux côtés des aidants

L'Association Française des aidants est une porte d'entrée sur la question des proches aidants. C'est la raison pour laquelle elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun.
Les proches aidants peuvent soutenir le projet de l'association en devant adhérent.

L'Association Française des Aidants se mobilise pour que :
- les aidants ne soient pas assignés à leur rôle d'aidant
- les personnes en difficulté de vie puissent disposer des aides et des soins requis par leur état de santé
- les aidants continuent à être avant tout des parents, des enfants, des conjoints, des amis, ...
- les aidants conservent une vie familiale, professionnelle, des loisirs, et restent en santé

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

CONTEXTE DU PROJET

Une convention nationale avec la CNSA 2024-2027

Le dispositif Comprendre pour agir de l'Association Française des aidants est contractualisé par la signature d'une convention nationale avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Outre les engagements unilatéraux ou réciproques des parties prenantes, cette convention définit la nature et les objectifs globaux attendus du dispositif ainsi que ses modalités de financements.

Dans la continuité des accords-cadres 2014-2019 et 2020-2023

Ce dispositif à destination des proches aidants s'inscrit dans la continuité des précédents accords-cadres 2014-2019 et 2020-2023, et permet de poursuivre les mises en place sur les territoires. Plus de 560 sessions ont déjà été réalisées grâce à la participation et à la formation de plus de 450 professionnels à ce dispositif. C'est fort de ces expériences et de l'impact de ces actions pour les proches aidants que se poursuit ce dispositif.

Qu'est-ce que la CNSA ?

Ses missions :
La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est un établissement public créé par la loi du 30 juin 2004. La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 a précisé et renforcé ses missions. Mise en place en mai 2005, la CNSA est, depuis le 1er janvier 2006, chargée de :

- *Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées*
- *Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps*
- *Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes*[1]

Ses objectifs :
Les objectifs opérationnels de la CNSA sont de rendre plus adéquates les réponses individuelles et collectives aux attentes et besoins des personnes ; chercher à objectiver les besoins et évaluer l'impact des réponses apportées, partager l'information et rendre les enjeux intelligibles ; avoir une démarche participative avec les acteurs locaux et développer la mutualisation des pratiques[2].

Financement de la CNSA

Le dispositif national est financé en partie par la CNSA. L'Association Française des aidants reversera une contribution financière aux structures partenaires pour la mise en place d'un ou de plusieurs ateliers Comprendre pour agir.

Le programme d'action

La convention définit un programme d'action issu des enseignement tirés des précédents accords-cadres et plus globalement d'une réflexion menée par l'association et appuyée par celle de la CNSA. En effet, plusieurs questions, parfois complexes, peuvent se poser quand on devient proche aidant. Certaines d'entre elles sont fondamentales : comment conserver une qualité de relation au proche ? Comment conserver un espace de vie pour ne pas être réduit au rôle d'aidant ? L'altération du lien initial au proche et celle du lien à la société peuvent

[1] Les phrases en italiques qui précèdent l'annotation trouvent leur source sur le site de la CNSA : http://www.cnsa.fr/rubrique.php3?id_rubrique=14
[2] Idem : http://www.cnsa.fr/rubrique.php3?id_rubrique=17

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

en effet constituer des causes majeures de souffrance. Un atelier collectif peut, dans certaines situations, constituer un moyen intéressant pour y faire face et trouver des réponses.

L'évaluation de l'action

La convention nationale présentée ci-dessus définit de nombreux indicateurs d'évaluations tant qualitatifs que quantitatifs. Ces indicateurs seront utilisés afin de dresser des bilans de mi-parcours. Une mesure d'impact sera établie par un organisme indépendant à l'issue de la présente convention. Il sera précisé ci-après, dans ce cahier des charges, les modalités d'évaluation qui seront appliquées localement pour chaque atelier se mettant en place. Elles seront ensuite centralisées par l'Association Française des aidants afin de dresser un bilan et une évaluation nationale de cette action. Cette évaluation devra s'attacher à vérifier auprès des proches aidants les impacts de cet atelier dans leur vie quotidienne.

Le Comité de suivi

Enfin, afin d'assurer le suivi de l'action par des acteurs hétérogènes et d'en assurer la meilleure mise en application de manière concertée et constructive, un Comité de suivi sera constitué et réuni annuellement sur la période de déploiement de ce projet d'atelier des aidants et les partenaires pourront y être associés.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

LE PARTENARIAT AVEC LA STRUCTURE PORTANT L'ATELIER COMPRENDRE POUR AGIR

Avant de mettre en place ensemble un atelier Comprendre pour agir, les potentielles structures partenaires et l'Association Française des aidants prennent le temps d'échanger afin de s'assurer mutuellement qu'ils partagent une vision commune sur les questions liées à la thématique des proches aidants.

Une adhésion

L'adhésion à l'Association Française des aidants est un engagement militant. Devenir adhérent, c'est soutenir les projets et les valeurs de l'association. En adhérant, la structure partenaire permet à l'Association Française des aidants de poursuivre son plaidoyer et la mise en place de ses actions à destination des aidants. L'adhésion annuelle, dont le montant est défini par le Conseil d'Administration (à titre d'information le montant acté par le CA du 22 novembre 2019 est de 200€ pour une personne morale organisation publique ou association et 350€ pour une personne morale entreprise) vous permet de recevoir la Newsletter et de participer à l'Assemblée Générale.

La signature d'une convention de partenariat

La mise en place d'un atelier Comprendre pour agir sera formalisée par la signature d'une convention de partenariat afin de définir les engagements réciproques. Pour chaque nouvel atelier une nouvelle convention de partenariat sera signée.

La mise en place d'un atelier Comprendre pour agir est réservée aux membres adhérents de l'Association Française des aidants.
Le montant pour chaque atelier s'élève à 450€. Ce tarif comprend la méthodologie, la **mise à disposition d'outils**, les **sessions de formations ou de rencontres** (session de présentation aux porteurs de projet, formation des animateurs et sessions d'échanges et de retour d'expérience, rencontres nationales et régionales, etc.) ainsi que le **suivi pour la mise en place de l'atelier** (voir détails ci-dessous).

Un engagement

1 - L'Association Française des aidants s'engage à :

- **Mettre à disposition la méthodologie complète, ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre**
 A partir de cette méthodologie, l'association apporte conseil au porteur de projet pour la mise en place de l'action, en s'appuyant sur des outils testés,
 La Chargée de mission se tient à la disposition du porteur de projet pour le conseiller sur les aspects organisationnels, de communication, de coordination avec les animateurs, de la préparation du programme, de l'évaluation, etc.

- **Proposer une trame pertinente et testée au préalable**
 Par ce partenariat, la structure accède à une trame d'atelier mûrement réfléchie par des experts de l'accompagnement et éprouvée auprès d'un public de proches aidants aux situations très diversifiées.

- **Mettre en réseau et faire collaborer les différents porteurs de projet et animateurs**

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

Afin d'enrichir le dispositif et pour permettre aux professionnels de faire évoluer leur pratique, l'Association Française des aidants favorise les échanges entre les animateurs (ainsi que les porteurs de projets) par le biais de temps de rencontres entre ces professionnels membres du Réseau dans des sessions de retour d'expérience ou dans le cadre des rencontres nationales du réseau.

➔ **Mettre à disposition des outils :**

- **Mallette Coordinateur :**

- Conduite de projet : comportant l'ensemble des outils nécessaires à la tenue de l'action, permettant son pilotage et sa coordination.
- Communication : un guide pratique pour la communication, une affiche et un flyer type ainsi que des éléments de charte graphique, des modèles de courriers institutionnels, un communiqué de presse.
- Bilan : le bilan financier, la feuille d'émargement à faire signer à chaque séquence par les participants, le bilan de l'animateur, le questionnaire à faire remplir aux participants à la fin de l'atelier.

- **Mallette Animateur :**

- Animation : l'ensemble des outils, les scénarios, les programmes, le questionnaire, les références théoriques, les outils de suivi des présences, ainsi qu'un livret pour les participants.
- Bilan : le bilan financier, la feuille d'émargement à faire signer à chaque séquence par les participants, le bilan de l'animateur, le questionnaire à faire remplir aux participants à la fin de l'atelier.

➔ **Apporter un financement à l'action**
L'Association Française des aidants s'engage à reverser pour chaque atelier – conventionné et mis en place entièrement - **1 800 €** (selon les modalités fixées dans la convention de partenariat). *Pour plus de détails, voir page 22 – Le financement.*

2 - La structure partenaire de l'action s'engage à :

➔ Respecter la méthodologie fournie,
➔ Organiser un atelier gratuit pour les proches aidants durant 18h,
➔ Inscrire l'animateur à la formation s'il n'y a pas encore assisté (ou s'il est déjà formé à favoriser sa participation aux sessions de retour d'expérience),
➔ En cas de questions, ou de difficultés rencontrées lors de la préparation ou de la conduite des actions, à contacter la personne en charge au sein de l'Association Française des aidants,
➔ A faire mention de l'Association Française des aidants comme ayant conçu ce dispositif dans toutes ses communications (dont les échanges avec la presse),
➔ A utiliser les supports de communication de la Mallette en y respectant les mentions telles qu'elles y sont écrites,
➔ A faire apparaitre le logo de l'Association Française des aidants ainsi que celui de la CNSA (« avec le soutien de la CNSA ») dans toutes les diffusions écrites et documents externes,
➔ Transmettre les éléments de bilan demandés maximum 1 mois après la fin de l'atelier (pour la nature et les modalités précises des engagements, se référer à la *Convention de Partenariat*)
➔ A respecter la propriété intellectuelle de l'Association Française des aidants et de l'atelier Comprendre pour agir dont l'association demeure la seule détentrice des droits selon mentions de la convention.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

L'ATELIER COMPRENDRE POUR AGIR :

L'APPROCHE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Le dispositif d'atelier collectif à destination des proches aidants développé par l'Association Française des aidants s'inscrit dans le projet plus global porté par l'association qui est celui de militer pour la reconnaissance de la place et du rôle des proches aidants dans la société. Les ateliers sont **l'une des réponses**, parmi d'autres, pouvant être apportée aux proches aidants afin que ces derniers **puissent garder autant que possible leur identité de proche sans s'enfermer dans celle d'aidant**.

Cette vision est portée par l'Association Française des aidants ainsi que par les différentes structures partenaires au niveau local. La présente action s'inscrit dans cette démarche et cette philosophie.

Pourquoi accompagner les proches aidants ?

Proposer un accompagnement aux proches aidants afin qu'ils puissent :



- **Réaliser ce que représente pour eux la relation d'aide à un proche,**
- **Se questionner et analyser les situations vécues dans la relation au proche,**
- **Repérer ce qui pose difficulté,**
- **Trouver les réponses adéquates à leurs situations,**
- **Mieux connaitre les ressources existantes près de chez eux,**
- **Développer leur capacité à agir.**

Les grands principes de l'atelier

L'atelier anime des motivations personnelles, invite au questionnement et à la mise en perspective de son expérience d'aidant dans une dynamique de réflexion et d'élaboration collective. Il doit en outre permettre de réinvestir dans la relation au proche les apports, les méthodes et les réflexions menées.

Ce parcours développé par l'Association Française des aidants se veut être actif, prenant en compte l'individualité de chacun. Ce parcours s'appuie sur les personnes, sur ce qu'elles font et là où elles en sont, pour cheminer avec elles vers où elles souhaitent aller. Il s'agit par-là d'éviter toute approche moralisatrice et/ou voulant normaliser les conduites, de bannir les *faux-bons* conseils mais plutôt d'accompagner les personnes dans un chemin leur permettant, avec leurs propres ressources, de mieux appréhender la relation à l'autre et le rapport à soi-même.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

Le principe

Les méthodes

Le parcours de l'atelier privilégie une dynamique d'analyse des pratiques comportant une part d'apports théoriques.

Cette analyse se fera à partir de situations proposées aux proches aidants ainsi que de leurs situations propres qu'ils seront invités à questionner et à analyser collectivement. Les éléments théoriques seront apportés selon les échanges et en fonction des parcours des proches aidants présents. Cette approche souhaite entrainer une évolution des représentations, une clarification de ce qui se joue dans les situations, un enrichissement des connaissances ainsi que la construction d'un savoir commun et partagé entre les aidants.

Le parcours

L'atelier comprend **6 séquences** de **3h chacun**, soit un programme de **18 heures au total**.

Il est demandé de former des groupes de **8 à 10 participants.** Le nombre maximal de participants sera de 15 personnes/séquence afin qu'un temps de parole suffisant puisse être donné à chacun. **Le nombre minimal de participants sera de 6 personnes** car en dessous de ce nombre, cela peut entrainer des difficultés dans l'animation.

Il est par ailleurs recommandé au porteur de projet de programmer **une session additionnelle avec les participants**, 3 à 6 mois après l'atelier, afin de faire un bilan ensemble et d'échanger sur les évolutions ressenties et mises en place à la suite de l'atelier.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

Les séquences



Les séquences s'adressent aux personnes qui accompagnent quotidiennement un proche malade ou en situation de handicap ou de dépendance, et ce quel que soit son âge. Elle ne s'adresse pas exclusivement aux membres de la famille mais concerne également les amis et les voisins. En revanche, elle ne s'adresse pas aux bénévoles des associations, ni aux professionnels.

Les objectifs généraux

Le proche aidant	**Révéler et valoriser les compétences mises en œuvre par les proches aidants dans l'expérience d'accompagnement d'un proche malade, en situation de handicap ou de dépendance, quel que soit son âge**
La relation à l'autre	**Développer les capacités d'analyse des situations par les proches aidants pour trouver les solutions les plus appropriées à un moment donné**
Contexte Environnement	**Favoriser la mobilisation des ressources de l'environnement au bénéfice de la personne accompagnée et du proche aidant**

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

Les objectifs partiels par séquence sont détaillés ci-après

Séquence	Objectifs partiels de la séquence
1 – Je suis proche aidant.e car… la maladie, le handicap ou la dépendance se sont immiscés dans ma relation avec mon proche	- S'interroger sur la manière dont on se représente la maladie, le handicap ou la dépendance, et identifier les effets que l'on attribue, - Acquérir des repères et/ou approfondir ses connaissances sur les différents concepts (autonomie, dépendance, handicap, maladie), - Réfléchir aux effets de la maladie ou du handicap de son proche sur sa propre vie, - Réinscrire l'épisode de l'annonce/la prise de conscience dans son histoire de vie.
2 - Je suis proche aidant.e et… voici ce que représente pour moi la relation d'aide	- Identifier ses représentations de la relation d'aide, - Construire une définition partagée de la relation d'aide, - Interroger les richesses et les limites de la relation d'aide.
3 - Je suis proche aidant.e et… la relation avec mon proche a évolué	- Mesurer l'écart dans les représentations avec la relation « normale », - Identifier et questionner les changements dans ce que l'on partage/imaginait partager avec son proche au quotidien, - Mettre des mots sur les émotions impliquées, - Identifier différents modes de communication, - Réfléchir à l'impact de la maladie, du handicap ou de la dépendance sur les modes de communication.
4 - Je suis proche aidant.e et… je peux compter sur le soutien de mon entourage et des professionnels	- Appréhender la singularité et la complémentarité des places et des rôles de chacun : personnes accompagnées, proches et professionnels, - S'approprier des repères sur le fonctionnement d'un système familial (ou famille) et son rapport au changement, - Repérer les acteurs présents dans son environnement social et identifier le type et la qualité de l'aide apportée, - Comprendre les enjeux et les difficultés de la demande d'aide.
5 - Je suis proche aidant.e et… l'accompagnement de mon proche a un impact sur ma santé	- Repérer les actions et les gestes effectués au quotidien pour, avec, auprès de son proche, - Mesurer l'impact sur soi de ces actions et en tirer des conclusions sur le choix de recourir ou non à des aides professionnelles, - Réfléchir sur les représentations de la santé. S'approprier des repères sur une conception globale de la santé, - Identifier et comprendre les différentes ressources présentes sur le territoire.
6 - Je suis proche aidant.e et… j'aimerais concilier ma vie de proche aidant avec ma vie personnelle	- Repérer les difficultés de la conciliation de sa vie d'aidant avec sa vie personnelle et sociale, - Identifier les sources de soutien pour trouver un juste équilibre des temps de vie, - Connaitre les droits des aidants, - Définir des stratégies à mettre en œuvre pour faciliter cette conciliation.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

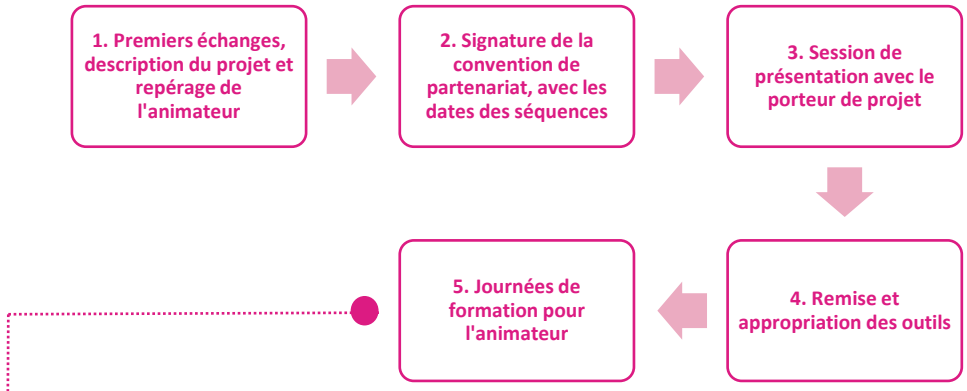
LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER

MODALITES ET CONDUITE DU PROJET

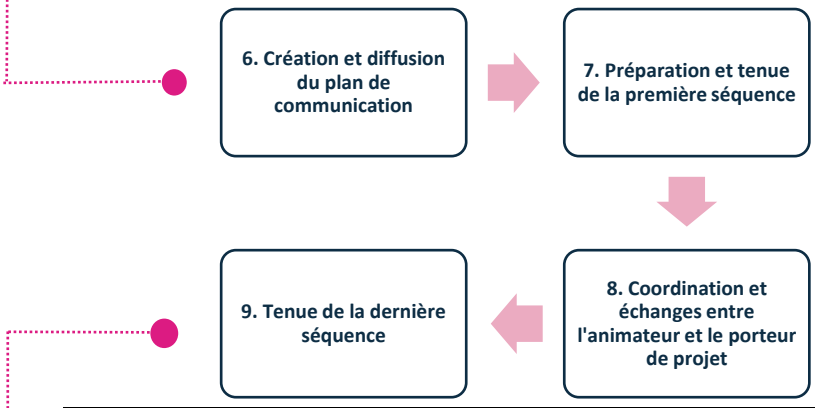
LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DU PROJET

Les grandes étapes du projet (les détails sont présentés dans les pages suivantes) :

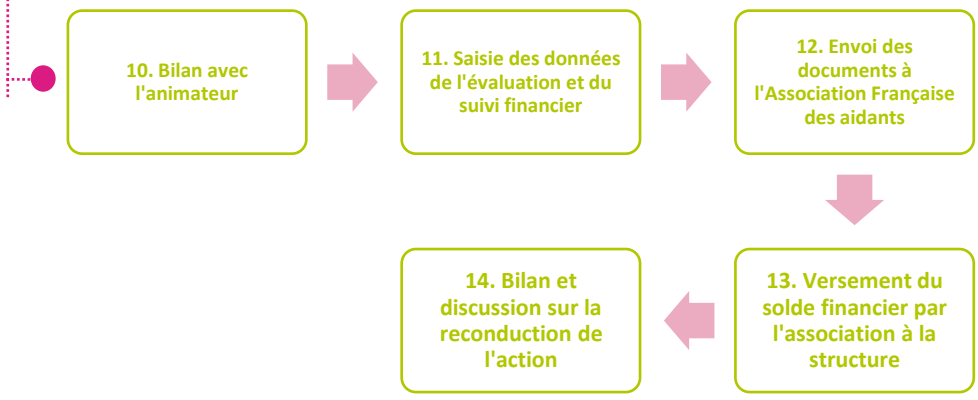
1. Etapes de construction



2. Etapes de pilotage



3. FINALISATION DE L'ACTION



DETAILS DES ETAPES

ETAPES	DETAILS ET OBJECTIFS	TEMPS PAR PERSONNE*
Etapes de construction		
1. Premiers échanges, description du projet et repérage de l'animateur	Présentation par un membre de l'association du projet d'atelier. Plusieurs échanges sont envisagés, par téléphone et/ou en présentiel. La structure est intéressée pour monter ce projet d'atelier. Confirmation de partager des objectifs identiques et des valeurs communes. Repérer l'animateur au sein de la structure ou dans le tissu local. S'appuyer sur les échanges avec l'Association Française des aidants et la fiche de poste de l'animateur (Voir document « Fiche de poste de l'animateur »).	3h
2. Signature de la convention de partenariat	Signature de la convention de partenariat, et précision des dates (du moins prévisionnelles) de l'atelier.	-
3. Session de présentation avec le porteur de projet	Session de présentation des étapes, des outils et de la manière de conduire le projet localement (partenariats, communication, etc.)	0.5h
4. Remise et appropriation des outils	Communication du lien de la mallette Outils, puis conduite du projet, dressage du plan d'action, répartition des rôles, etc.	3h
5. Journées de formation pour l'animateur	Inscrire l'animateur à l'une des sessions de formation de 2 jours. Obligatoire et indispensable pour que l'animateur puisse animer l'atelier (ou si déjà formé l'inscrire à une session d'analyse de la pratique (3h30)).	14h
Etapes de pilotage		
1. Création et diffusion du plan de communication	Mettre en place le plan de communication : aux partenaires locaux, à la presse, aux aidants. Créer les supports de communication (voir Mallette Communication) Envoyer le flyer renseigné à l'association un mois avant le début de l'action. Inscription des participants en amont de l'atelier, et recommandation de prendre un temps d'échange préalable avec les aidants pour préciser le cadre et le contenu de cet atelier (ce n'est notamment pas un groupe de parole).	5h
2. Préparation et tenue de la première séquence	Déroulé de la première séquence. Présence du porteur de projet vivement conseillée. Présentation de l'Association Française des aidants, présentation de la structure porteuse. Assurer le bon accueil des participants. Ce temps comprend le temps de	3 à 6h

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

	préparation de l'animateur (environ 3h pour l'ensemble de la session).	
3. Coordination et échanges entre l'animateur et le porteur de projet	Déroulé des 4 séquences suivantes. Echange régulier entre le porteur de projet et l'animateur. Echange possible avec l'Association Française des aidants, tant pour le porteur de projet que pour l'animateur si besoins de conseils et d'apports concernant l'animation de l'atelier.	12h
4. Tenue de la dernière séquence	Présence du porteur de projet vivement conseillée. Clôture de l'atelier. S'assurer de la bonne sortie des aidants (orientation, information, suivi des situations complexes, questionnaire de fin d'atelier).	3h
Finalisation de l'action		
1. Bilan avec l'animateur	Echanges et bilan entre le porteur de projet et l'animateur.	0.5h
2. Saisie des données de l'évaluation et du suivi financier	Etablir l'évaluation de l'action et les questionnaires récoltés. (Retranscription en ligne) Renseigner le suivi financier.	1h 0.5h
3. Envoi des documents à l'Association Française des aidants	Envoyer les documents demandés à l'Association Française des aidants : bilan financier de l'action, feuilles d'émargement.	0.5h
4. Versement du solde financier à la structure	A réception des documents et conformité de ceux-ci, versement de la contribution à la structure partenaire à 3 dates fixes dans l'année (avril, aout, janvier).	-
5. Bilan et discussion sur la reconduction de l'action	Bilan synthétique entre la structure porteuse et l'Association Française des aidants par un entretien téléphonique. Envisager la reconduction ou non de l'action ou sein de la structure.	0.5h
Total du temps humain moyen (porteur de projet + animateur)		**48 heures**

** Le temps estimé est donné à titre purement indicatif. Il est fonction des habitudes, des ressources humaines et du fonctionnement interne des structures.*

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

LES ACTEURS

Acteur	PORTEUR DE PROJET	ANIMATEUR	CHARGE DE MISSION
Profil	Membre de la structure porteuse	Professionnel du secteur	Salarié de l'Association Française des aidants
Rôle	Il est le garant de la continuité et de la cohérence du projet. Il est l'interlocuteur privilégié de toutes les parties prenantes du projet localement : aidants, animateur, partenaires, presse (et de l'Association Française des aidants).	Il assure l'animation de l'atelier auprès des proches aidants et il est garant de la pertinence des séquences. Il veille à ce que l'atelier soit conforme aux objectifs qualitatifs.	Il est le référent du porteur de projet sur toutes les questions liées à la mise en place de l'action et est l'interlocuteur de l'animateur sur les contenus et les outils.
Missions	- Pilote localement le projet - S'assure de la cohérence du projet et du respect du présent cahier des charges - Participe à la session de présentation - Organise l'atelier (date, heure, lieu, groupe) - Est l'interlocuteur des participants - Est l'interlocuteur de l'Association Française des aidants - Participe à l'accueil des proches aidants - Est responsable du suivi financier établi dans la convention - S'occupe de l'évaluation de l'action et de l'envoi des données à l'Association Française des aidants	- Participe à la formation obligatoire - Est garant de la méthodologie de l'Association Française des aidants - Prépare les séquences à l'appui des scénarios établis - Anime les ateliers auprès des proches aidants - S'assure du suivi des scénarios - S'assure de créer de la cohésion dans le groupe qu'il anime - Veille à ce que la parole circule dans le groupe entre tous les participants - Réalise le bilan final de l'animateur	- Est garant de la cohérence nationale du dispositif - Accompagne le porteur de projet dans la mise en œuvre de l'action - Conseille sur les outils et les méthodes - Est l'interlocuteur des animateurs sur les outils et le contenu de l'atelier - Réceptionne les documents d'évaluation et de bilan - Vérifie la recevabilité des documents comptables - Est le référent auprès de la CNSA - Donner de l'information sur le secteur et les actualités
Objectifs	Garantir la réussite globale de la mise en œuvre de l'atelier et garantir si besoin un suivi auprès des participants. S'assurer de la conformité méthodologique et organisationnelle de l'action.	Instaurer un cadre de confiance permettant aux aidants d'analyser leurs situations, de mieux connaître les réponses existantes et de questionner la relation d'aide. Réussir à instaurer un parcours d'accompagnement à des proches aidants.	Garantir l'homogénéité de l'ensemble des ateliers sur le territoire national. Accompagner les porteurs de projets et les animateurs. Vérifier la conformité administrative des actions. Rendre compte auprès de la CNSA.
Formation*	Une session de présentation (inclus dans les frais d'accompagnement)	Deux jours de formation (inclus dans les frais d'accompagnement)	Anime la session de présentation

**Ces formations sont OBLIGATOIRES et uniquement dispensées par l'Association Française des aidants. Les repas sont inclus pour les formations en journée entière en présentiel.*

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

LA COANIMATION AVEC UN PAIR-AIDANT BENEVOLE

1. Le rôle et la place du pair-aidant co-animateur

Grâce à son savoir expérientiel, le pair-aidant contribue à la bonne tenue des ateliers. Il est un vrai soutien pour l'animateur professionnel, et participe à la logistique des ateliers, à l'animation lors du travail sur les outils, des temps en sous-groupes pour guider les participants si besoin. Il est également un soutien lorsqu'il y a des émotions fortes des participants (par exemple des pleurs ou de la colère) à accompagner, et qu'un temps à part avec la personne peut être nécessaire, pendant que le groupe poursuit sa dynamique.

Le pair-aidant doit pouvoir trouver sa juste place au sein de cette animation de groupe. Le but est d'accompagner les participants dans leur cheminement, et non d'y chercher/suivre un cheminement personnel. Il ne faut donc pas se mettre en avant ou être trop bavard, mais pouvoir guider les participants dans leurs analyses et réflexions. L'apport de sa propre expérience peut être sollicitée à certains moments quand c'est jugé opportun, que cela apporte quelque chose dans la discussion de groupe ou que cela est sollicité par le groupe. Cela doit rester bref, afin de laisser le maximum de temps de parole aux participants.

2. Un engagement bénévole

Il n'y a pas de rémunération prévue pour le pair-aidant co-animateur dans le cadre de notre convention. Le pair-aidant bénévole doit être disponible sur la journée de formation + 18h de l'atelier + les déplacements. Il s'agit donc d'un engagement certain de sa part.

3. Une formation dédiée

La formation dédiée aux pair-aidants dure une journée. Elle aide à prendre le recul nécessaire par rapport à sa propre situation et à trouver la juste place pour animer un groupe d'aidants.
Cette formation est normalement prévue en visioconférence, et son coût est inclus dans les frais d'accompagnement d'un Atelier.
Un accompagnement de la pratique est ensuite prévu avec des sessions de retour d'expérience spécifiques aux binômes professionnels/pair-aidants.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

Eléments complémentaires

- **Le porteur de projet et l'animateur peuvent être <u>une seule et même personne.</u>**

- **L'action prévoit qu'il n'y ait qu'<u>un seul animateur.</u> Cependant, il est possible de le faire en coanimation, ou de faire intervenir des professionnels ressources aux séquences 5 et 6, connaissant les dispositifs d'accompagnement des proches aidants sur le territoire.**

- **Des rencontres supplémentaires sont proposées par l'Association Française des aidants pour développer ses pratiques, rencontrer des acteurs, renforcer ses connaissances du secteur, etc.**

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

ORGANISATION

1. Lieu accessible

Nous avons constaté qu'il est plus aisé pour les proches aidants de venir à des ateliers à proximité de chez eux, car ils se font parfois remplacer auprès de leur proche et sont contraints par le temps.
Les ateliers devront être une réponse locale et de proximité. Il faut envisager une zone géographique accessible en 15/20 minutes (en voiture et/ou transport en commun).

Quelques critères sur lesquels être vigilant :

- Lieu connu
- Lieu neutre et sans connotation
- Facile à repérer
- Parking à proximité
- Accessible par les transports en commun
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

2. Prévoir une répartition géographique équilibrée

L'action a vocation à être une des réponses que l'on peut apporter aux proches aidants et ne doit pas se « concurrencer » avec d'autres actions. Si plusieurs porteurs de projets sont mobilisés pour une initiative sur un même territoire, l'Association Française des aidants favorisera les partenariats et la mutualisation des actions, qui garantiront à la fois une répartition des rôles et une communication plus large.

FOCUS :

ORGANISER UN SYSTEME DE TRANSPORT POUR LES AIDANTS

➔ Dans des zones rurales où les transports en commun ne sont pas fréquents, il peut être proposé un système de navette, qui passerait chercher directement les aidants à leur domicile.
⚠ *La prise en charge d'autres modalités de transport est possible dans la contribution allouée à la structure, sous réserve de validation préalable avec l'Association Française des aidants.*

ORGANISER UNE SOLUTION D'ACCUEIL POUR LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

➔ Afin de favoriser la venue des aidants, certains porteurs de projets proposent aux aidants de venir avec la personne accompagnée et de prendre en charge son accompagnement le temps de l'atelier.
➔ Il peut aussi s'agir d'un accompagnement à domicile, sur le temps où l'aidant se rend à l'atelier.

⚠ *Si le plan d'aide de la personne est dépassé ou n'existe pas, des frais de suppléance sont possibles et peuvent rentrer dans la contribution allouée à la structure. Le seuil est fixé à 10€ par heure et par personne.*

3. Périodicité des séquences de l'atelier

En semaine ou le week-end ? Le matin ou l'après-midi ? Tous ces éléments sont à déterminer par les porteurs de projets grâce à leur connaissance du public, en essayant de trouver le créneau le plus adapté aux participants et sans oublier les proches aidants ayant une activité professionnelle (1 aidant sur 2 est en activité professionnelle). Il apparait plus simple d'organiser les 6 séquences aux mêmes jours de la semaine aux mêmes heures (exemple : chaque samedi matin de 9h30 à 12h30). La

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

fréquence des séquences pourra être adaptée aux territoires, cependant, l'intervalle devra être comprise entre 1 et 3 semaines, afin de laisser un temps d'appropriation suffisant mais également un temps rapproché afin d'éviter trop d'oubli ou de déperdition des éléments travaillés à chaque séquence de l'atelier.

4. Le repérage des proches aidants

Quant aux inscriptions des participants à cet atelier, il se pose plusieurs questions : est-ce que cet accompagnement est la bonne réponse à apporter à tel ou tel proche aidant ? Est-ce que cet atelier, comparativement à d'autres, est celui qui conviendrait au mieux aux besoins exprimés du proche aidant ? Faut-il connaître au préalable les motivations des participants à intégrer ce parcours d'accompagnement ? Faut-il prévoir un temps d'échange suffisamment long au préalable avec chacun des participants pour échanger sur l'atelier, sa philosophie et sa méthodologie ? Autant de questions qui permettent de soulever le problème du repérage des aidants et de leur inscription à cet atelier. La seule préconisation importante est de s'assurer que chaque participant ait bien compris de quoi retournait cet atelier et qu'un accompagnement en groupe conviendrait à la personne, à ses envies et à ses besoins. Nous vous encourageons à vous entretenir individuellement physiquement ou téléphone avec chaque participant pour s'assurer qu'il a bien compris de quoi retournait l'atelier. Quant aux autres questions, il est difficile d'y répondre tout comme il est difficile, voire impossible, de prédire l'impact de l'atelier Comprendre pour agir sur un proche aidant.

5. L'émargement des participants

La liste d'émargement pour chaque séquence est obligatoire et sert de justificatif à la mise en place de l'action. En cas d'atelier à distance, une capture d'écran des participants sur l'outil informatique ou une attestation sur l'honneur peuvent suffire.

6. L'accueil de participants en cours d'atelier?

Pour rappel, le parcours d'accompagnement qu'est l'atelier Comprendre pour agir a pour cadre : six séquences de trois heures chacun. Dans ce contexte, que faire si un proche aidant ne peut pas venir à l'une des séquences ? Que faire si une personne s'inscrit alors que l'atelier a déjà commencé ? L'accueil éventuel de participants en cours de parcours devra s'envisager qu'au cas par cas au regard de chaque situation en s'assurant :

- Que le participant ne soit pas lésé au regard des éléments évoqués au préalable
- Que cela n'entrave pas la dynamique de groupe créée par l'animateur et primordiale pour la réussite de l'action
- Que l'accueil ne soit pas trop tardif ; un accueil en séquence 4, 5 ou 6 semble véritablement préjudiciable tant pour l'aidant que pour le groupe. Il faudra privilégier des solutions alternatives pour l'aidant dans ce cas-là (orientation vers d'autres actions comme l'Atelier en visioconférence ou en ligne (ou autre action en présentiel sur le territoire, prévoir un autre atelier, travail en individuel avec la personne, etc.).

Evidemment une absence involontaire (prévue ou non) à l'une des séquences pourra s'envisager avec les participants. Il faudra alors que l'animateur permette de faire perdurer le lien et la dynamique de groupe. **Cependant, il faut rappeler systématiquement le caractère essentiel de l'ensemble des séquences, et leur importance en tant que socle sur lequel s'établira l'ensemble de l'atelier.**

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

DEROULE OPERATIONNEL DE L'ACTION

Pendant le déroulé des six séquences de l'atelier, **le porteur de projet** aura la responsabilité de s'assurer de plusieurs éléments importants :

- **Coordination des participants** : le porteur de projet veillera à la présence des participants et à informer l'animateur des désistements qui lui sont connus. Idéalement il veille à l'accueil des séquences de l'atelier, en ciblant en priorité sa présence sur la première et la dernière séquence (pour l'introduction et la clôture du parcours).

- **Livret (du participant)** : il veille à commander auprès de l'Association Française des aidants les livrets nécessaires, au minimum un mois avant le début de l'action. Puis à les apporter en nombre suffisant lors de la première séquence et à en remettre un ou plusieurs autres exemplaires à l'animateur pour l'éventuelle venue de nouveaux participants. Les livrets non utilisés lors de l'atelier seront gardés pour l'atelier suivant ou bien renvoyés à l'Association Française des aidants.

- **Les questionnaires de satisfaction** : il s'assure d'imprimer et d'apporter à l'animateur le bon nombre de questionnaires de satisfactions des aidants, à faire remplir à la fin de l'atelier (fin de séquence 6).
 Deux options pour remplir ces questionnaires :
 - Il les fait remplir au format papier par les participants, puis les retranscrit en ligne via le lien suivant : https://forms.gle/5WoZd9Syzew8nQbV8
 - Il les fait directement remplir en ligne par les participants, ayant un outil numérique à disposition, via le même lien (https://forms.gle/5WoZd9Syzew8nQbV8)

- **Fin de l'atelier** : le porteur de projet, appuyé par l'animateur, s'assure de la bonne sortie de l'atelier des participants. A cette fin, il oriente si besoin les participants vers des dispositifs permettant de répondre aux besoins identifiés pendant l'atelier. Il fait en sorte que l'atelier ne soit pas une finalité pour les proches aidants mais qu'une certaine continuité puisse se mettre en place sur le territoire.

A chacune des étapes de l'action, en cas de doute ou pour tout renseignement, ne jamais hésiter à contacter l'Association Française des aidants.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

FIN DE L'ACTION ET EVALUATION

A la suite de l'action et pour pouvoir la finaliser et bénéficier du reversement, certains documents restent à remplir et transmettre à l'Association Française des aidants, **dans un délai maximum d'un mois** :

- **Le tableau financier :** le porteur de projet remplira le tableau de bilan financier (4.2 Bilan Financier) c'est-à-dire le suivi des dépenses et des recettes *tamponnés et signés*. Pour plus de détails, voir partie suivante « Le financement ».
 Le porteur s'engage sur l'honneur et devra conserver toutes les pièces justificatives de l'emploi des sommes et de la réalisation de l'action jusqu'au 30 septembre 2028. Le porteur de projet est donc personnellement responsable de la réalité, de la fiabilité et de la conformité de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'action déclaré ; et sera en mesure de transmettre toutes les pièces justificatives sur demande de l'Association Française des aidants ou de la CNSA, jusqu'au 30 septembre 2028.

- **Les feuilles d'émargement :** le porteur de projet devra remettre les feuilles d'émargements, contenant les signatures de l'ensemble des participants récoltées à chaque séquence.

- **L'évaluation de l'action :** le porteur de projet retranscrira les questionnaires de satisfaction des aidants, n'ayant pas été directement saisi en ligne par eux.

- **Le bilan de l'animateur :** l'animateur devra remplir son bilan en ligne via le lien : https://forms.gle/ry6GpUHWzE68Mzjq8

L'ensemble de ces éléments sera à envoyer à l'Association Française des aidants dans le mois suivant la fin de l'action. La réception et la conformité de ces éléments permettront d'enclencher le versement du financement à la structure porteuse. Après ce versement et à la suite d'un échange de bilan entre l'Association Française des aidants et la structure porteuse, l'action sera définitivement finalisée.

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

LE FINANCEMENT

Comme fixé dans la convention, un atelier de six séquences donnera lieu à une contribution financière **à <u>hauteur maximale</u> de 1800€**. Chaque nouvel atelier à destination des proches aidants mise en place sur la même année et/ou sur les années suivantes et faisant suite à la signature d'une nouvelle convention à cet effet se verra à nouveau attribuer une contribution financière d'un montant maximum de 1800€.
Les reversements couvrent les dépenses de rémunération de l'intervenant en charge de l'atelier, la rémunération du temps de coordination et d'ingénierie de projet, la communication, les frais logistiques et les frais de suppléance pour les participants de manière ponctuelle.

⚠ **Une partie de ce financement provenant de la CNSA, la structure porteuse veillera scrupuleusement à ce que cet atelier ne fasse pas l'objet d'un autre financement de la CNSA dans le cadre d'une demande de financement auprès d'une ARS ou d'une convention départementale.**

<u>Extrait de l'article 4 de la convention de partenariat :</u>
Le Partenaire s'engage à ce que la Contribution versée soit exclusivement dédiée :
- *à la coordination de l'Action,*
- *à l'animation de l'atelier,*
- *et aux éventuels autres frais liés directement à l'organisation de l'Action.*

Conformément à l'accord-cadre engageant l'Association Française des aidants avec la CNSA, en aucun cas une Action prévue dans la présente convention et financée par l'Association Française des aidants ne pourra faire l'objet d'un autre financement de la CNSA dans le cadre d'une demande de financement auprès d'une Association Régionale de Santé ou d'une convention départementale.

Concernant le financement, la structure partenaire alloue les dépenses par rapport aux modalités précisées dans l'outil de suivi financier, à la convention de partenariat et par rapport au cadre des dépenses éligibles à la section IV de la CNSA[3]. Cependant, <u>toutes les dépenses devront être justifiées dans le cas d'un contrôle</u> et **utilisées uniquement dans le cadre de l'atelier Comprendre pour agir conventionné avec l'Association Française des aidants.**

En outre, et pour s'assurer de la bonne utilisation des sommes reversées, la structure s'engage à (extrait article 5 de la convention de partenariat) :
- tenir un état annexe de sa comptabilité, des dépenses et des recettes entrant dans le cadre de la présente Convention ;
- produire le rendu financier l'Action réalisée et le transmettre à l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS dans le mois suivant la fin de l'action et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation de l'Action,
- conserver toutes les pièces justificatives de l'emploi des sommes et de la réalisation de l'Action jusqu'au 30 septembre 2028 ;
- transmettre toutes les pièces justificatives de l'emploi des sommes et de la réalisation de l'Action sur demande de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS ou ou la CNSA ;
- tenir à tout moment, à disposition de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS ou la CNSA les pièces justificatives de l'emploi des sommes et de la réalisation de l'Action.

[3] Voir : <u>https://www.cnsa.fr/documentation/exe_cnsa_guide_methodologique_db.pdf</u>

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

L'ATELIER COMPRENDRE POUR AGIR EN VISIO



En 2024, l'Association Française des aidants a lancé la version digitale et nationale de son Atelier Comprendre pour agir.

Si votre structure ne propose pas cet atelier collectif, ou si des proches aidants intéressés ne sont pas disponibles aux dates que vous proposez, n'hésitez pas à relayer cet accompagnement complémentaire.

- ➔ Le contenu de cet atelier en visioconférence est le même que l'atelier animé en présentiel.
- ➔ Il est animé par l'un des formateurs de l'équipe pédagogique de l'Association Française des aidants.
- ➔ Cet accompagnement est gratuit, cependant le nombre de places est limité (8 à 12 proches aidants par atelier).
- ➔ Pour plus d'informations et pour s'inscrire, rendez-vous sur le formulaire : urlr.me/GqJh5

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

LE PARCOURS EN LIGNE « AIDER SANS S'OUBLIER »



La parcours en ligne « Aider sans s'oublier » constitue un premier pas pour comprendre ce que l'on vit en tant qu'aidant. À travers les témoignages d'autres aidants et d'une experte, il propose un ensemble de clés pour mieux vivre ce rôle et renforcer sa capacité d'agir L'objectif est ainsi de questionner et d'analyser les situations vécues, et de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes.

Ce parcours en ligne a été construit en complémentarité avec l'atelier Comprendre pour agir en présentiel.

- → **Libre**, **gratuite** et **sans engagement**
- → **6 modules** de 20 minutes environ
- → Une **réponse complémentaire** à l'atelier Comprendre pour agir en présentiel :
 - pour les personnes ne pouvant pas ou ne voulant pas assister à l'atelier collectif en présentiel
 - pour les participants à l'atelier en présentiel absent à une ou plusieurs séquences et souhaitant en connaitre le contenu
 - en complément de l'atelier en présentiel pour « rappel » des éléments évoqués.





Pour mieux en parler aux proches aidants que vous rencontrerez, **essayer le parcours en ligne « Aider sans s'oublier »** sur www. aidants.fr

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.

Association Française des aidants Pôle aidants

Avec le soutien de :

cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Propriété de l'Association Française des aidants. Ne pas diffuser, ne pas reproduire sans autorisation.